

7. Dans le but d'établir autant d'uniformité que possible dans l'enseignement à donner aux instituteurs et aux institutrices, je me permets de vous envoyer, avec la présente circulaire, quelques conférences qui ont été préparées avec soin et que vous pourrez étudier, afin de les utiliser en y ajoutant les remarques que vous jugerez opportun de faire et les enseignements que vous croirez devoir donner.

8. Je ne doute pas, messieurs, de l'importance que vous attachez vous-mêmes à ces conférences et du zèle que vous apporterez à les faire. Vous savez comme moi que plusieurs de nos instituteurs et surtout qu'un grand nombre de nos institutrices n'ont pas eu l'avantage de fréquenter une école normale, et de recevoir la formation pédagogique qui leur aurait été utile. Les enseignements que vous allez leur donner leur seront donc d'un secours fort appréciable et ouvriront à plusieurs des horizons nouveaux.

Outre les sujets traités dans les conférences que je vous envoie, recommandez fortement aux instituteurs et aux institutrices de ne rien faire apprendre par cœur à leurs élèves sans que tout leur ait été clairement expliqué ; de préparer avec soin leurs classes et toutes les explications à donner le lendemain, même aux petits enfants, afin de se mettre toujours à leur portée ; d'étudier beaucoup afin de développer sans cesse leurs connaissances et de rendre leur enseignement plus fructueux, sont des conseils qu'ils apprécieraient beaucoup. Vous pourriez aussi les aviser de sortir quelquefois de cadre de l'enseignement des matières de classe pour donner aux enfants des conseils judicieux sur les devoirs qu'ils auront à remplir plus tard dans le monde.

Dites-leur bien d'inculquer aux enfants un grand respect pour l'autorité religieuse. Qu'ils les prémunissent contre l'intempérance, source de tant de maux, et contre le luxe qui appauvrit nos campagnes. Qu'ils leur recommandent d'éviter plus tard les chicanes et les procès et qu'ils prisent bien haut, en leur présence, l'honnêteté dans les contrats. Qu'ils leur enseignent aussi les bonnes manières et exigent d'eux la politesse et la propreté. Ils ne sauraient non plus trop vanter à l'école les avantages qu'offre l'agriculture, afin de faire aimer cet art aux enfants, et qu'ils ne négligent point, en même temps, de graver dans leurs cœurs un profond amour pour leur pays.

En un mot, veuillez insister auprès des insti-

tuteurs et des institutrices pour que non seulement par leur enseignement préparé avec soin, mais que par des récits intéressants puisés particulièrement dans l'histoire du Canada, ils puissent rendre l'école attrayante et l'étude agréable à leurs élèves.

Quant à l'éducation morale des enfants dont vous aurez à parler aux titulaires de nos écoles, je ne saurais mieux faire que de vous rappeler l'admirable circulaire que M. Guizot adressait directement aux instituteurs de France en 1833. Les paroles de cet homme distingué sont aujourd'hui plus que jamais de circonstance :

"Quant à l'éducation morale," écrivait M. Guizot, "c'est à vous surtout, monsieur, que je me fie. Rien ne peut suppléer en vous la volonté de bien faire. Vous n'ignorez pas que c'est là sans doute la plus importante et la plus difficile partie de votre mission. Vous n'ignorez pas qu'en vous confiant un enfant, chaque famille vous demande de lui rendre un honnête homme et le pays un bon citoyen. Vous le savez : les vertus ne suivent pas toujours les lumières, et les leçons que reçoit l'enfance pourraient lui devenir funestes si elles ne s'adressaient qu'à son intelligence. Que l'instituteur ne craigne donc pas d'entreprendre sur les droits des familles en donnant ses premiers soins à la culture intérieure de l'âme de ses élèves ; autant il doit se garder d'ouvrir son école à l'esprit de sectes ou de partis et de nourrir les enfants dans des doctrines religieuses ou politiques qui les mettent pour ainsi dire en révolte contre l'autorité des conseils domestiques, autant il doit s'élever au-dessus des querelles passagères qui agitent la société, pour s'appliquer sans cesse à propager, à affermir ces principes impérissables de morale et de raison sans lesquels l'ordre universel est en péril, et à jeter profondément dans de jeunes cœurs ces semences de vertus et d'honneur que l'âge et les passions n'étoufferont point. La foi dans la Providence, la sainteté du devoir, la soumission à l'autorité paternelle, le respect dû aux lois, à l'autorité, aux droits de tous, tels sont les sentiments qu'il s'attachera à développer. Jamais par sa conversation ou son exemple il ne risquera d'ébranler chez les enfants la vénération due au bien ; jamais par des paroles de haine ou de vengeance il ne les exposera à ces préventions aveugles qui créent pour ainsi dire des nations ennemies au sein de la même nation. La paix et la concorde qu'il maintiendra dans son école doivent, s'il est possible, préparer le calme et l'union des générations à venir."